

**COMMISSION DE CLASSIFICATION DES
PERSONNES ET ENTITÉS TERRORISTES**

**Arrêté du 5 Rajab 1443 correspondant au 6 février 2022
portant inscription sur la liste nationale des
personnes et entités terroristes.**

La commission de classification des personnes et entités terroristes,

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret exécutif n° 21-384 du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 fixant les modalités d'inscription et de radiation de la liste nationale des personnes et entités terroristes et des effets qui en découlent, notamment ses articles 3, 4, 13, 15, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 37 et 38 ;

Vu l'arrêté du 21 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 27 octobre 2021 déterminant la liste nominative des membres de la commission de classification des personnes et entités terroristes ;

Sur saisie de la commission de classification des personnes et entités terroristes par les autorités compétentes portant les demandes d'inscription qui répondent aux conditions prévues à l'article 19 du décret exécutif n° 21-384 du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 fixant les modalités d'inscription et de radiation de la liste nationale des personnes et entités terroristes et des effets qui en découlent ;

Sur les deux procès-verbaux des délibérations de la réunion de la commission de classification des personnes et entités terroristes, tenue le 17 janvier 2022 au siège du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, portant classification des personnes et entités terroristes citées sur la liste annexée au présent arrêté et leur inscription ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 87 bis 13 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal et de l'article 3 du décret exécutif n° 21-384 du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 susvisé, le présent arrêté a pour objectif d'inscrire les personnes et entités terroristes sur la liste nationale des personnes et entités terroristes.

Art. 2. — La liste nationale des personnes et entités terroristes annexée au présent arrêté se compose de deux (2) parties comme suit :

— la partie (a) : sont inscrites les personnes classées comme « personne terroriste » ;

— la partie (b) : sont inscrites les entités classées comme « entité terroriste ».

Sont inscrites sur la présente liste, les personnes et entités classées comme « personne terroriste » et « entité terroriste », selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 3. — La liste annexée au présent arrêté est tenue par la commission de classification des personnes et entités terroristes qui veille à son actualisation et l'afficher sur son site électronique, ainsi que sur le site de la cellule de traitement du renseignement financier.

Art. 4. — La publication de la liste citée à l'article 3 ci-dessus, est considérée comme notification aux chargés de l'exécution pour prendre les mesures nécessaires afin d'interdire l'activité de la personne ou de l'entité inscrite sur la liste, saisir et/ou geler ses fonds et les fonds provenant des biens lui appartenant ou qui dépendent, directement ou indirectement, de son contrôle ou du contrôle des personnes agissant pour son compte ou qui obéissent à ses ordres, tout en prenant en considération les droits des tiers de bonne foi, et lui interdire de voyager (concernant les personnes), selon les articles de 22 à 30, 32, 37 et 38 du décret exécutif n° 21-384 du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 susvisé.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Rajab 1443 correspondant au 6 février 2022.

Kamal BELDJOUD.

ANNEXE

La liste nationale des personnes et entités terroristes

N°	Partie (a) : les personnes classées comme « personne terroriste »
01	Nom et prénom : MEHENNI Ferhat Date et lieu de naissance : 05/03/1951 à Azazga/Tizi Ouzou Prénom du père Ameziane / nom et prénom de la mère : HALIT Ouiza Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 02120392 délivré le 07/07/2007 par le consulat d'Algérie à Bobigny/France Appartenance : MAK.

ANNEXE (Suite)

N°	Partie (a) : les personnes classées comme « personne terroriste »
02	<p>Nom et prénom : FERHOUH Hanafi Date et lieu de naissance : 02/02/1991 à Tizi Ouzou Prénom du père Salem / nom et prénom de la mère : HADJ ALI Hadda Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 155021272 délivré le 13/02/2015 par la daïra de Azazga Appartenance : MAK.</p>
03	<p>Nom et prénom : LOUERGUIOUI Jugurta Date et lieu de naissance : 08/12/1984 à Makouda/Tizi Ouzou Prénom du père Ammar / nom et prénom de la mère : TILOUINE Nouara Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : / Appartenance : MAK.</p>
04	<p>Nom et prénom : BELLABBACI Brahim Date et lieu de naissance : 19/01/1983 à Tizi Ouzou Prénom du père Ali / nom et prénom de la mère : HANOUCHE Fatima Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 166015372 délivré le 02/01/2016 Appartenance : MAK.</p>
05	<p>Nom et prénom : ITIM Mourad Date et lieu de naissance : 10/06/1963 à Tizi Ouzou Prénom du père Azouaou / nom et prénom de la mère : AMOUCHE Fatima Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 146078927 délivré le 26/12/2014 Appartenance : MAK.</p>
06	<p>Nom et prénom : MERZOUG Abderrahmane Date et lieu de naissance : 18/02/1978 à Iloula/Tizi Ouzou Prénom du père Belaid / nom et prénom de la mère : DAHMANI Tassaâdite Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 7615161 délivré le 06/10/2008 par la daïra de Bouzguène/Tizi Ouzou Appartenance : MAK.</p>
07	<p>Nom et prénom : MEKHIOUBA Yahia Date et lieu de naissance : 11/03/1979 à El Harrach/Alger Prénom du père Mohamed Meziane / nom et prénom de la mère : BEN GAOUA Amina Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 309854527 délivré le 09/06/2020 par les autorités algériennes Appartenance : RACHAD.</p>
08	<p>Nom et prénom : DHINA Mourad alias Ammar Date et lieu de naissance : 06/08/1961 à Blida Prénom du père Mohamed / nom et prénom de la mère : BEN MOUSSA Zoulikha Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 0964792 délivré le 20/09/1994 par les autorités algériennes Appartenance : RACHAD.</p>
09	<p>Nom et prénom : MANSRI Manar Date et lieu de naissance : 06/06/1975 à Maghnia/Tlemcen Prénom du père Brahim / nom et prénom de la mère : DELHOUM Rabia Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 166175520 délivré le 20/01/2016 par la daïra de Maghnia Appartenance : RACHAD.</p>

ANNEXE (Suite)

N°	Partie (a) : les personnes classées comme «personne terroriste »
10	Nom et prénom : AROUA Abbas Date et lieu de naissance : 12/11/1962 à Amdoukal/Batna Prénom du père Mohamed Ben Abdelkader, nom et prénom de la mère : ARIOUAT Fatima Ben Mohamed Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° A0194696 délivré le 02/05/1989 par le consulat d'Algérie à Bern/Suisse Appartenance : RACHAD.
11	Nom et prénom : ZITOUT Mohamed Date et lieu de naissance : 29/07/1963 à Laghouat Prénom du père Larbi / nom et prénom de la mère : BEN LATRACHE Massouda Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 013522193 délivré le 06/12/1993 par les autorités algériennes Appartenance : RACHAD.
12	Nom et prénom : MEKKI DAOUADJI Brahim Date et lieu de naissance : 03/07/1983 à Mazouna/Relizane Prénom du père Tayeb / nom et prénom de la mère : DJADOUADJI Louiza Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : / Appartenance : RACHAD.
13	Nom et prénom : BOUDRAA Réda alias Takieddine Date et lieu de naissance : 22/05/1974 à Oran Prénom du père Hocine / nom et prénom de la mère : BOUKHEROUBA Saâdia Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : / Appartenance : RACHAD.
14	Nom et prénom : MESLI Rachid Date et lieu de naissance : 07/04/1947 au Maroc Prénom du père Mohamed / nom et prénom de la mère : DEMARDJI Hakka Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : / Appartenance : RACHAD.
15	Nom et prénom : BOUKHORS Amir alias Amir dz Date et lieu de naissance : 30/06/1983 à Oran Prénom du père Nedjadi / nom et prénom de la mère : AKEB Melouka Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : / Appartenance : RACHAD.
16	Nom et prénom : ABOUD Hichem Date et lieu de naissance : 15/06/1955 à Alger centre Prénom du père Chaâbane / nom et prénom de la mère : BELKAID Saliha Nature ou numéro de la carte d'identité (passeport/carte nationale d'identité ou autres pièces : passeport n° 176507074 délivré le 13/02/2017 par les autorités algériennes à Lille / France Appartenance : RACHAD.

La liste nationale des personnes et entités terroristes

N°	Partie (b) : les entités classées comme «entité terroriste »
01	Identification de l'entité : Mouvement d'autodétermination de la Kabylie « MAK » Gérant de l'entité : Mehenni Ferhat
02	Identification de l'entité : Mouvement RACHAD Gérant de l'entité : Zitout Mohammed